

SEFAS

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2026-2028

Table des matières

1. Introduction	3
1.1. Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?	3
1.2. Les contenus concernés	4
1.3. Objectifs du présent Schéma Pluriannuel	4
1.4. Référent accessibilité	4
2. Ressources humaines et financières	5
2.1. Ressources financières	5
2.2. Ressources humaines	5
3. Prise en compte de l'accessibilité numérique	6
3.1. Organisation interne	6
3.2. Traitement des demandes des utilisateurs	6
4. Contrats	8
5. Objectifs prioritaires	8
6. Insertion des personnes en situation de handicap	8
7. Agenda des interventions planifiées	10
7.1. Plans d'actions annuels	10

Tableau 1: Liste des versions du document

Versions	Date	Commentaire
Version 1	17/03/2026	Version initiale

1. Introduction

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes, rend obligatoire pour tous les services de communication publique en ligne l'adoption de normes d'accessibilité.

Ces normes visent à offrir à tous, y compris aux personnes en situation de handicap, un accès simple et équitable à l'ensemble des contenus et services.

1.1. Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

Selon l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, le handicap se définit par toute limitation ou restriction dans la participation à la vie sociale, provoquée par une altération significative, durable ou permanente des fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, ainsi que par un polyhandicap ou un trouble de santé invalidant.

L'accessibilité numérique vise à rendre les services numériques accessibles aux personnes handicapées. Cela se traduit par quatre principes fondamentaux :

- **Perceptibilité** : permettre aux utilisateurs de percevoir clairement le contenu, par exemple grâce à des alternatives textuelles pour les éléments non textuels, ou à une mise en page adaptable qui conserve la structure et l'information.
- **Utilisabilité** : garantir une navigation intuitive, accessible via un clavier, et offrir suffisamment de temps pour interagir avec le contenu tout en évitant les éléments susceptibles de déclencher des crises d'épilepsie.
- **Compréhensibilité** : s'assurer que les pages fonctionnent de manière prévisible et accompagner l'utilisateur dans la correction d'éventuelles erreurs de saisie.
- **Robustesse** : assurer la compatibilité du contenu avec les technologies d'assistance actuelles et futures.

1.2. Les contenus concernés

Un service de communication au public en ligne désigne tout contenu mis à disposition par voie électronique à destination du public ou de catégories spécifiques, à l'exception des communications privées. Cela inclut notamment :

- Les sites web, intranets, extranets, ainsi que les logiciels lorsqu'ils sont utilisés à travers un navigateur ou une application mobile ;
- Les applications mobiles, conçues pour fonctionner sur des dispositifs tels que les smartphones ou tablettes (à l'exclusion des systèmes d'exploitation ou du matériel) ;
- Le mobilier urbain numérique pour ses fonctionnalités interactives ou applicatives (hors matériel ou système d'exploitation).

1.3. Objectifs du présent Schéma Pluriannuel

Sefas Innovation prend en compte l'accessibilité numérique dans sa stratégie numérique et dans sa politique en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap.

Les actions pour l'amélioration de l'accessibilité numérique sont une obligation légale pour les services publics et les organismes de droit privés dont le chiffre d'affaire moyen annuel excède 250 millions d'euros, tel que disposé par l'article 47 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le présent document, élaboré par Sefas Innovation expose les lignes directrices et les moyens mis en œuvre pour améliorer l'accessibilité de ses services numériques sur la période 2026-2028.

1.4. Référent accessibilité

Le référent accessibilité numérique de Sefas Innovation peut être contacté à l'adresse mail suivante : marketingfr@sefas.com.

Le référent accessibilité numérique a pour fonction de superviser les travaux réalisés sur les services numériques de l'entreprise et des prestataires. Il s'assure également de la mise en œuvre des objectifs du

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique. Cela doit être fait en conformité avec les plans d'actions annuels qu'il approuve.

Les personnes intéressées peuvent également contacter le référent accessibilité numérique pour discuter des aspects pratiques et techniques de l'accessibilité des services numériques de l'entreprise.

2. Ressources humaines et financières

2.1. Ressources financières

Sefas Innovation affecte des ressources financières directes et indirectes à l'amélioration de l'accessibilité de ses services numériques.

Le financement des projets transverses (relatifs à la stratégie d'amélioration de l'accessibilité numérique) ainsi que des audits et mises en accessibilité est porté par la Direction générale de Sefas Innovation.

2.2. Ressources humaines

Sefas Innovation investit dans des ressources humaines compétentes en matière d'accessibilité numérique, en interne et en externe.

- Une équipe intervient sur les sujets liés à l'accessibilité numérique et se compose de 2 personnes ;
- Recours à des prestataires externes : en complément, Sefas Innovation fait appel à des prestataires externes spécialisés dans le domaine de l'accessibilité numérique.

3. Prise en compte de l'accessibilité numérique

3.1. Organisation interne

Pour consolider et compléter les compétences et connaissances des ressources humaines déjà en poste, Sefas Innovation forme ses collaborateurs au travers de formations autour du thème de l'accessibilité numérique.

Dans le cadre du parcours obligatoire de sensibilisation pour tous

ses collaborateurs, **18 employés** ont déjà été sensibilisés au numérique responsable dont notamment l'accessibilité numérique. Ce module , intégré dans la section « Valeurs » du parcours, a été dispensé au moyen du MOOC de Sensibilisation de l'Institut du Numérique Responsable. L'ensemble des collaborateurs et employés de Sefas Innovation seront amenés à suivre ce parcours.

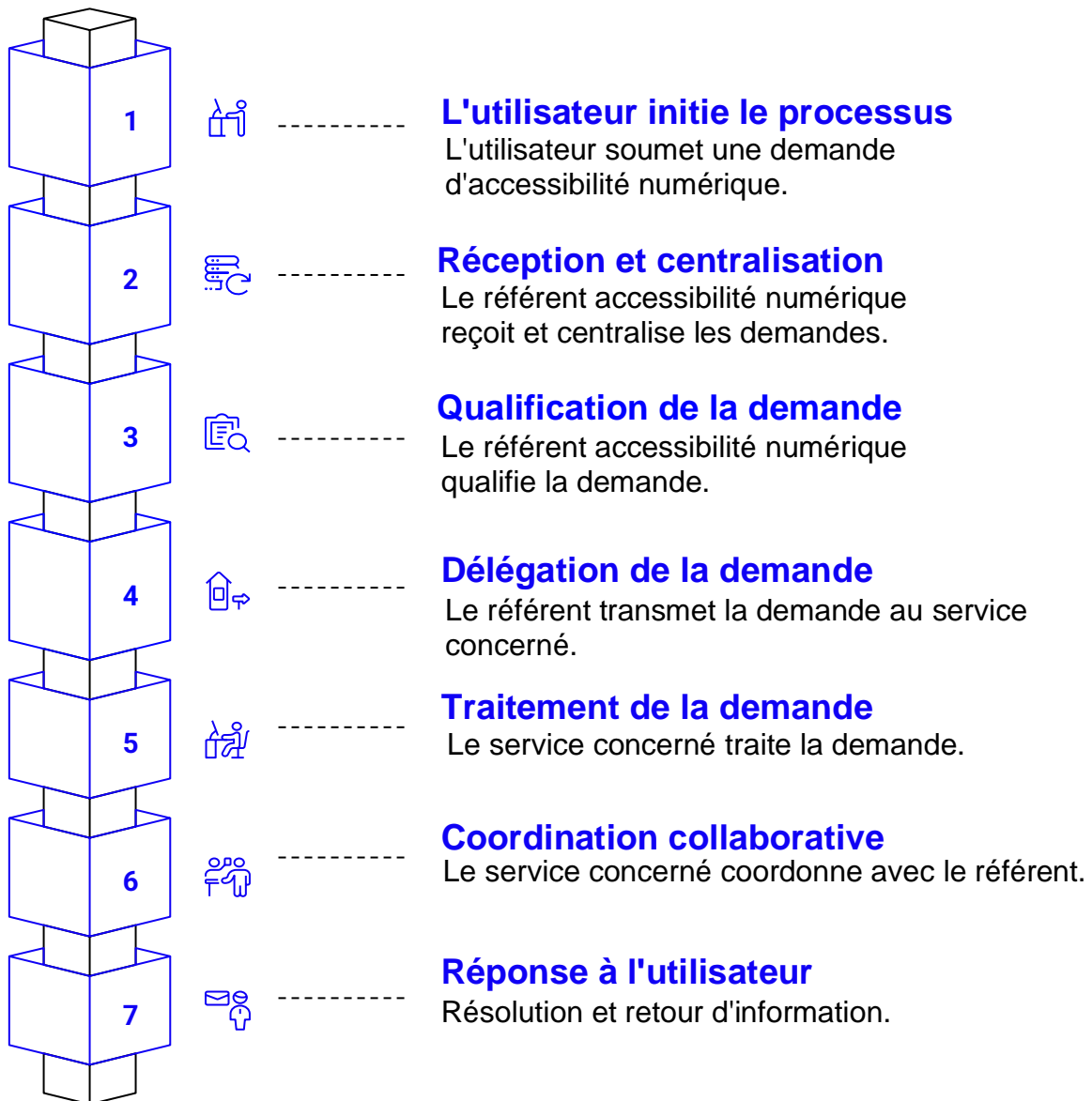
Une méthode de travail intégrant l'accessibilité numérique a été développée et mise à la disposition des équipes de développement. Grâce à la création de “user stories”, chaque tâche peut désormais être examinée sous l'angle de l'accessibilité numérique.

3.2. Traitement des demandes des utilisateurs

Les demandes des utilisateurs en rapport avec l'accessibilité numérique peuvent être adressées au référent accessibilité numérique, qui reçoit et centralise les demandes.

Le référent accessibilité numérique est responsable du traitement de la demande et de la communication de la réponse à l'utilisateur.

Processus de traitement des demandes d'accessibilité numérique



4. Contrats

Lors des achats de logiciels ou de services numériques, les exigences d'accessibilité numérique sont prises en compte. Une déclaration de conformité au RGAA dans sa dernière version, au minimum de conformité partielle, est requise.

À défaut, le fournisseur doit s'engager à présenter une trajectoire visant la conformité et le respect des exigences d'accessibilité numérique, ainsi qu'à réaliser un contrôle de conformité ultérieur.

5. Objectifs prioritaires

Sefas Innovation a fait du numérique responsable, intégrant les sujets d'accessibilité numérique l'une de ses 4 orientations prioritaires dans le cadre de son plan de formation professionnelle.

Le sujet de l'accessibilité numérique sera abordé avec tous les collaborateurs de l'entreprise. Une formation approfondie sera également dispensée aux collaborateurs dont le travail a le plus d'impact sur l'accessibilité de nos produits et services numériques.

L'objectif d'ensemble de l'entreprise est d'atteindre à échéance du plan un niveau partiellement conforme pour l'ensemble des solutions développées par Sefas Innovation.

6. Insertion des personnes en situation de handicap

Sefas Innovation mène des actions spécifiques d'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

En effet, afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, les postes à pourvoir au sein de Sefas Innovation sont ouverts à tous.

Sefas Innovation met en place différentes actions afin d'améliorer les conditions de travail de ses collaborateurs en situation de handicap. Au-delà de l'accompagnement et de l'adaptation des postes de travail, Sefas Innovation mène des actions de sensibilisation auprès de ses collaborateurs et met régulièrement en avant les démarches entreprises sur ses sites.

Ces démarches ont pour double objectif de favoriser l'intégration des personnes handicapées et de changer le regard sur le handicap. Ces sensibilisations permettent également aux personnes en situation de handicap de se manifester afin de bénéficier des accompagnements et aménagements qui leur seraient nécessaires sans redouter le jugement des autres.

7. Agenda des interventions planifiées

Sur la base des analyses réalisées pour l'élaboration de ce schéma, incluant la complexité des sites et applications, leur priorisation, et leur faisabilité technique, les opérations de mise en conformité seront réparties sur la période 2026-2028.

7.1. Plans d'actions annuels

Ce schéma pluriannuel est complété par des plans d'actions annuels détaillant les opérations nécessaires pour répondre à l'ensemble des besoins en matière d'accessibilité numérique.

Les plans d'actions pour les années 2026 à 2028 sont publiés chaque année et actualisés en fonction de l'avancement des actions. Ils sont accessibles sur la même page Web que le schéma pluriannuel.

Tableau 2: Liste des plans d'actions

Document	Lien d'accès	Date de mise à jour
Plan d'actions 2026	Plan d'actions 2026	17/03/2026